



COMMUNE DE BETSCHDORF

VENTE DE BOIS

Fonds de Coupe



**Samedi le 14 mai 2022 à 10 heures 15
à l'ESCAL - rue du Bannholz à BETSCHDORF**

Conditions de vente

La vente aura lieu aux enchères verbales, conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Générales et du Cahier des Clauses Communes de l'ONF pour les ventes de bois en bloc et sur pied. **Chaque adjudicataire devra fournir une caution solidaire.**

- ✓ Code forestier, en particulier l'article L.135.10 qui stipule que l'acquéreur est responsable des infractions commises sur son lot à compter de la date de la vente et jusqu'à la fin de la coupe.
- ✓ Règlement des ventes de l'ONF du 22 septembre 2005
- ✓ Clauses générales de vente de l'ONF du 28 novembre 2007
- ✓ Règlement national d'exploitation forestière du 21 décembre 2007

Toute intervention en forêt est de **l'entière responsabilité de l'acheteur**. Le cessionnaire déclare avoir connaissance des consignes de sécurité et s'engage à les respecter. L'acheteur déclare disposer en permanence **d'une assurance couvrant sa responsabilité civile** personnelle. L'ONF et le propriétaire forestier ne peuvent être tenus pour responsables des accidents qui surviendraient au cours de l'exploitation ou de l'enlèvement des bois.

Conditions de paiement

Le délai de paiement est le **10 juin 2022** au Service de Gestion Comptable – 2 rue du Clabaud 67500 HAGUENAU. **Le taux de TVA est de 20 %** et le chèque sera à établir à l'ordre du Trésor Public. A partir du **11 juin 2022**, il sera exigé 6 % d'intérêts moratoires sur les prix non payés.

Conditions et délai de façonnage

Tous les travaux de façonnage devront être terminés pour le **31 octobre 2022**. Il est interdit de travailler la nuit, les dimanches et les jours fériés. Les rémanents devront être enlevés des fossés et des chemins sans être mis en tas. **Le brûlage des rémanents est interdit**. Aucun déchet (papier, plastique, pelures, bidons, bouteilles, etc...) ne devra rester en forêt. Aucun animal ne devra être présent sur le chantier. Les arbres marqués d'un Δ sont conservés pour la biodiversité. **Aucun arbre portant une ✕ ou un ● ne doit être coupé sans autorisation préalable.**

Délai de vidange

Tous les bois devront être enlevés pour le 30 novembre 2022. Les bois non vidangés à cette date redeviendront de plein droit propriété de la Commune de BETSCHDORF qui en disposera à son gré, sans que l'adjudicataire ne puisse réclamer aucune indemnité. L'enlèvement des bois ne pourra se faire que dans la période allant d'une heure après le lever du soleil à une heure avant le coucher du soleil. **Le transport des bois ne pourra se faire que par temps sec.**

Bois disparus

L'adjudicataire devient propriétaire des bois qu'il façonne et ce jusqu'à la fin du délai de vidange. La Commune n'a pas à remplacer les bois disparus. Si le cas se produit, il appartiendra à l'adjudicataire lésé de porter plainte à la Gendarmerie pour vol de bois façonné.

Observations

- ✓ Tous les bois marqué (peinture / B.I.L. et plaquettes / B.O. et stères façonnés) non débardés ne font pas partie des lots.
- ✓ En cas de besoin, renseignements auprès de M. KIENNEMANN – Technicien Forestier :
☎ 06.23.24.61.62



BETSCHDORF, le 27 avril 2022
M. KOEBEL Jean-Claude, Adjoint au Maire.

CONSIGNES DE SECURITE

CESSIONNAIRES DE BOIS, VOUS INTERVENEZ EN FORET
PENSEZ A VOTRE SECURITE ET A CELLES DES AUTRES

Les accidents liés à l'exploitation (et à l'enlèvement) des bois, une réalité :

Quelques statistiques (salariés déclarés à la MSA) :

▶ Chocs	= 30 %
▶ Chutes	= 20 %
▶ Effort musculaire	= 18 %
▶ Coupures	= 10 %

▶ Membres inférieurs	= 28 %
▶ Membres supérieurs	= 29 %
▶ Tête	= 10 %
▶ Yeux	= 8 %

- La réglementation impose le port des Equipements de Protection Individuelle tels que :
 - le casque forestier
 - le pantalon anti-coupure
 - les gants adaptés
 - les chaussures ou bottes de sécurité
- Le matériel utilisé doit répondre à la conformité européenne (CE)
- Munissez-vous d'une trousse de 1^{ère} urgence.

EN CAS D'ACCIDENT

Téléphone des pompiers :	18
Téléphone du SAMU :	15
Depuis les téléphones mobiles :	112

Le message d'appel devra préciser :

- le lieu exact de l'accident
- le point de rencontre à fixer avec les secours
HAG 97 – Maison Forestière de BETSCHDORF
- la nature de l'accident
- la nature des lésions constatées
- toute situation particulière qui paraîtra utile de signaler
- ne jamais raccrocher le premier

- Ne partez jamais seul sur un chantier, préférez le travail en équipe
- Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail
- Placez, dès votre arrivée sur site, votre véhicule en bonne position de départ
- Ne travaillez pas par grand vent, le risque de chute de branches étant important
- Faites intervenir un professionnel de l'exploitation en cas de dangerosité.

DECHETS DE COUPE

Parcelle	N° Lot	Essences	Contenu	Remarques	Acheteur
35 5 lots	1	Hêtre - Chêne - Charme	Fonds de coupe	Côté route forestière	
	2	Hêtre - Chêne - Charme - Divers			
	3	Frêne - Charme - Divers			
	4	Frêne - Chêne - Charme - Divers			
	5	Frêne - Charme - Divers			
133 5 lots	6	Pin - Hêtre - Divers	Fonds de coupe		
	7	Hêtre - Pin - Divers			
	8	Hêtre - Pin - Divers			
	9	Hêtre - Pin - Divers			
	10	Hêtre - Frêne - Divers		Petit lot Côté Sauer	
135 3 lots	11	Hêtre - Pin - Divers	Fonds de coupe	Côté Sauer	
	12	Hêtre - Résineux Divers		Bois dispersés	
	13	Hêtre - Résineux Divers			
117 2 lots	14	Chêne - Divers	Nettoisement et fonds de coupe		
	15	Chêne - Pin - Divers			
137 3 lots	16	Hêtre - Chêne - Pin	Fonds de coupe		
	17	Hêtre - Chêne - Pin			
	18	Hêtre - Résineux Divers			
119 2 lots	19	Chêne - Frêne - Divers	Nettoisement et fonds de coupe		
	20	Chêne - Frêne - Divers			
113 2 lots	21	Chêne - Frêne - Divers	Nettoisement		
	22	Chêne - Frêne - Divers			
126 2 lots	23	Hêtre - Chêne - Pin - Divers	Fonds de coupe		
	24	Hêtre - Chêne - Pin - Divers			
107 - 108 1 lot	25	Hêtre - Pin - Divers	Fonds de coupe	Délai impératif enlèvement du bois 31/08/2022	

FORETS COMMUNALES DE BETSCHDORF

